



HAL
open science

La médiatisation de la police du point de vue des policiers : le ressort professionnel de la réception des médias

Guillaume Le Saulnier

► **To cite this version:**

Guillaume Le Saulnier. La médiatisation de la police du point de vue des policiers : le ressort professionnel de la réception des médias. Editions Antipodes. Médiatiser la police. Policer les médias, , pp.163-175, 2012, Médias et histoire, 978-2-88901-048-6. hal-04478575

HAL Id: hal-04478575

<https://hal.science/hal-04478575v1>

Submitted on 26 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La médiatisation de la police *du point de vue* des policiers : le ressort professionnel de la réception des médias

Guillaume LE SAULNIER

Maître de conférences

CEREP / GREMTOS, Université de Reims Champagne-Ardenne

Courriel : guillaume.le-saulnier@univ-reims.fr

Pour citer ce chapitre :

LE SAULNIER Guillaume, « La médiatisation de la police *du point de vue* des policiers : le ressort professionnel de la réception des médias », in MEYER Michaël (dir.), *Médiatiser la police. Policer les médias*, Lausanne : Editions Antipodes, coll. « Médias et histoire », 2012, p. 163-175.

Résumé :

Cette contribution consiste à penser les médias du côté des policiers, pour interroger leur perception et leur évaluation des informations policières. Celles-ci font l'objet d'une attention soutenue mais aussi d'une attitude critique massive et homogène. Ce consensus réprobateur trouve son point d'orgue dans la médiatisation des violences policières. Dans le cadre d'une sociologie de la réception, il est interprété au regard des conditions d'existence des policiers. Ceux-ci intériorisent une distance voire une défiance face aux médias au cours de leur socialisation professionnelle, sous l'effet conjugué de plusieurs mécanismes.

Mots-clés : police – médias – réception – socialisation

Pour la tradition critique, la force publique s'apparente à « l'œil du pouvoir », à savoir une institution répressive et intrusive dont la fonction panoptique consiste à tenir sous le regard le corps social pour maintenir l'ordre¹. Mais cette définition occulte la publicité intensive dont elle fait l'objet, en tant que profession projetée sur le devant de la scène médiatique et placée sous le regard et le débat publics. Prendre au sérieux ce renversement conceptuel suppose de restituer le point de vue des policiers eux-mêmes sur la médiatisation de leur profession. Cette approche compréhensive présente l'intérêt de donner la parole à une *profession particulièrement médiatisée*, et pourtant strictement tenue au silence².

Dans le cadre d'une sociologie de la réception, on s'attachera à comprendre et expliquer les significations produites par les policiers devant les informations policières, en fonction de leurs propriétés sociales et de leurs conditions d'existence. Pour cela, on s'appuiera sur un stage d'observation de trois mois, effectué en 2008 dans deux commissariats situés en région parisienne. Cette *ethnographie des publics policiers* comprend 58 entretiens individuels semi-directifs, outre des observations et des questionnaires. Elle porte sur une population majoritairement jeune, aux deux-tiers masculine, caractérisée par un faible turn-over, et composée pour une moitié de policiers de terrain et pour l'autre de membres des services judiciaire ou administratif. Sur cette base, on commencera par présenter les *formes* de la réception des médias, à savoir ses traits les plus saillants et les plus significatifs, puis on élucidera les *ressorts* de cette réception, pour identifier les conditions sociales de perception et d'évaluation des informations policières.

1 Les formes de la réception

Avant tout, il est nécessaire de mesurer le degré d'exposition des enquêtés aux informations policières. Au demeurant, rien ne prédispose les policiers à s'intéresser aux articles ou aux reportages consacrés à leur profession. Ignorer cette difficulté reviendrait à établir un lien mécanique entre un groupe professionnel et les contenus médiatiques à son sujet, suivant un présupposé essentialiste³. La passation des questionnaires (n = 120, pour une population de 240 individus) neutralise cet écueil, en permettant trois constats : les informations policières comptent parmi les priorités déclarées dans la consommation des médias, elles font l'objet d'une attention élevée, et elles sont régulièrement discutées sur le lieu de travail.

Quand on interroge les policiers sur la médiatisation de leur profession, le constat est sans appel : les informations policières sont la cible d'un consensus réprobateur, manifesté dès la présentation du sujet de recherche par des jugements sévères et définitifs. Sur les 58 policiers interviewés, seulement 4 font une évaluation globalement positive, tandis que 26 produisent un jugement négatif parfois tempéré par des nuances significatives, et 28 campent sur une position critique. Cette attitude critique est à la fois *massive et homogène*, au sens où elle emprunte des formes analogues d'un enquêté à l'autre, dans une profession pourtant fortement segmentée. Plus précisément, elle est structurée par trois leitmotifs.

¹ Foucault Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Éditions Gallimard, 1975.

² Les fonctionnaires de police sont astreints au devoir de réserve, à l'obligation de discrétion, au secret professionnel, et au secret de l'enquête et de l'instruction. De plus, ils ont interdiction de faire grève, outre un usage parcimonieux du droit de manifester.

³ Le Saulnier Guillaume, « Les policiers réels devant leurs homologues fictifs : fiction impossible ? Pour une sociologie de la réception dans la sphère professionnelle », *Réseaux*, n° 165, 2011, p. 109-135.

a) Un portrait au vitriol des journalistes

En premier lieu, les journalistes sont présentés comme une menace tant pour l'efficacité de l'action policière que pour l'intégrité des fonctionnaires de police. Pour les patrouilles de voie publique et les effectifs chargés du maintien de l'ordre, ils constituent des témoins gênants, dont la présence exacerbe les tensions et encourage la surenchère dans le face-à-face avec les forces de l'ordre. Pour les enquêteurs de police, ils passent pour des concurrents directs, dont les révélations peuvent compromettre instantanément des procédures judiciaires longues et laborieuses. Ces mêmes enquêteurs déplorent volontiers leur méconnaissance du système pénal, et par suite leur ignorance des contraintes administratives et judiciaires qui freinent l'action policière. Plus généralement, le respect du droit à l'image est une préoccupation constante, pour des policiers soucieux de ne pas « se faire détroncher » c'est-à-dire de conserver leur anonymat.

Ces reproches, fondés sur une exigence pratique et éthique, sont redoublés par une vision désenchantée du journalisme et de ses principes d'action. Les journalistes sont désignés tantôt comme des « politicards » campés sur des positions politiques ou idéologiques, tantôt comme des « opportunistes » guidés par une logique purement marchande. En réaction, leur évocation est propice à l'usage de la métaphore canine : les journalistes, dont la profession s'apparente à une « meute », contactent les services policiers pour obtenir « du biscuit » ou « des caresses », tandis que les policiers mis en cause par les médias sont « jetés aux chiens » ou livrés à l'appétit morbide des « charognards ». Pour toutes ces raisons, si les enquêtés ont à cœur de réaffirmer leur attachement aux droits et aux libertés de la presse, nombreux sont ceux qui récusent la prétention des journalistes à incarner le « tribunal de l'opinion publique » pour examiner les faits en toute objectivité, par analogie avec la procédure pénale :

« Le journaliste ne travaille pas pour le bien public, peut-être individuellement, du point de vue de ses convictions personnelles oui, mais au fond la logique d'entreprise des journaux fait qu'il aura de toute façon une relation des faits et des choses viciée. [...] Pour moi, le journaliste n'est en aucun cas cette personne vertueuse chargée de détecter les mauvais comportements, tout simplement parce que la vertu n'est pas une des conditions d'exercice de la profession, au contraire du policier ou du magistrat qui se doivent d'être irréprochables. (*Posant la main sur un exemplaire du code pénal*) Pour moi, en tant que policier, la seule façon de m'autodéterminer, c'est la loi, c'est mon seul et unique repère. »⁴

b) Une représentation médiatique caricaturale

En deuxième lieu, les enquêtés insistent sur le caractère déséquilibré, et finalement caricatural, de la médiatisation de leur profession. A leurs yeux, les journalistes plébiscitent les services spécialisés et les polices de pointe, auxquels ils consacrent pléthore de sujets élogieux, tandis que les policiers en tenue du « service général » sont au mieux ignorés, au pire dénigrés. Un jeune policier en brigade de roulement constate, avec amertume :

« *Quels sont les services policiers les plus montrés dans les médias d'information ?* // Les gros services, toujours : le RAID, le GIPN, les interventions, la BRI... Et pour nous, c'est vrai que nous ils s'en foutent un peu des gardiens de la paix. Après c'est aussi tous les services judiciaires, ils les montrent beaucoup aussi. // *Et les brigades de roulement ?* // Ca, j'ai jamais entendu parler des bridages de roulement, sauf pour parler du flic qui tire sur sa femme. Ils ont un peu la même vision

⁴ Entretien avec un commissaire de police (39 ans).

que les crapauds [expression indigène associée aux jeunes délinquants] : les brigades de roulement ils s'en foutent, alors que les BAC et les gros services ça les intéresse. »⁵

De même, les médias font la part belle aux activités répressives et aux interventions musclées, alors même que l'usage de la coercition physique est peu fréquent dans les faits⁶. Cette représentation médiatique étriquée est doublement préjudiciable : non seulement elle occulte des aspects essentiels du métier policier, à l'instar du secours aux personnes ou du travail administratif, mais en outre elle enferme ses membres dans le stéréotype du « cow-boy », du « bourrin », ou du « tortionnaire ».

c) Un acharnement médiatique sur les violences policières

En troisième lieu, le contentieux envers les médias trouve son point d'orgue dans le thème des violences policières, vulgarisées sous le terme de « bavures »⁷. Pour les enquêtés, celles-ci constituent la première composante de leur représentation médiatique, très loin devant les autres sujets. Elles sont mentionnées *spontanément* par 43 policiers, le plus souvent dès le début de l'entretien. Cette publicité critique concerne tout particulièrement les brigades de roulement, par définition les plus exposées aux risques d'accident, d'erreur ou de faute.

Pour la plupart des enquêtés, la couverture des violences policières (qu'elles soient alléguées ou avérées) prend la forme d'un emballement médiatique, à la fois disproportionné, partiel et partial. Cette publicité arbitraire est expliquée par la marchandisation de l'information (« faire vendre sur le dos des policiers »), mais aussi par un « préjugé négatif » ou un « parti-pris anti-police », en totale contradiction avec les normes de prudence et d'objectivité censées définir le journalisme. Ce parti-pris supposé se manifeste également sur le thème des violences dirigées contre les policiers, supposées minorées voire ignorées des médias. En outre, les journalistes sont accusés de « clouer au pilori » les policiers au moindre soupçon de mésusage de la force publique, et inversement d'atténuer la responsabilité des délinquants avérés : la présomption d'innocence serait systématiquement refusée aux premiers, tandis que le bénéfice du doute serait d'emblée accordé aux seconds.

Pour mieux comprendre un tel ressentiment, on développera le cas d'un jeune policier, dont la brigade a été mise en cause dans l'édition locale du *Parisien* peu de temps avant l'entretien. Cet enquêté tend à convertir tous les éléments de la médiatisation de l'incident en discours à charge contre l'institution policière, qu'il s'agisse de son affichage en « une », de la présence d'une photographie de la victime supposée, des informations personnelles à son sujet, ou de la mention de la décision judiciaire. Cette dernière est interprétée non comme une information favorable qui disqualifie en droit la thèse des brutalités policières, mais comme une allusion sournoise à l'impunité de fait des forces de l'ordre :

« Tenez, moi personnellement, lors de l'interpellation d'un individu, il s'est rebellé, on l'a maîtrisé, on l'a mis au sol, on l'a ramené ici, il ne voulait pas nous présenter ses papiers. Il est passé récemment dans *Le Parisien*, en disant qu'il avait été victime de ça de ci. [...] Mais ce monsieur-là, il était poursuivi pour violences conjugales, ça n'intéresse personne, ça. Donc vous voyez, c'est pas

⁵ Entretien avec un gardien de la paix (28 ans).

⁶ Brodeur Jean-Paul, « Police et coercition », *Revue française de sociologie*, XXXV-3, juillet-septembre 1994, p. 457-485.

⁷ Le succès médiatique de cette expression, dénuée de fondement juridique, tient à son pouvoir évocateur mais aussi à son flou sémantique : voir Yebouet Boah Cofy Pascal Henry, *Presse et « affaires » policières en France de 1975 à 1995*, thèse de doctorat de sciences politiques, dir. Jean-Louis Loubet Del Bayle, Université Toulouse 1 / CERP, 2 tomes, 2001, p. 189 (document non publié).

de l'information, parce que lui, il a déclaré ce qu'il a bien voulu dire à la presse. Mais les gens prennent ça pour argent comptant. Et il a fait ses déclarations en première page, on rêve là ! Et ça a été classé sans suite par le parquet, alors ça veut dire quoi ça ? En plus ils le disent, que ça a été classé sans suite par le parquet. // *Ils le disent quand même...* // Ben oui, ça veut dire quoi ça, qu'on est couverts par notre hiérarchie ? Que le parquet nous a couverts ? // *Vous ne pensez pas que c'est mieux pour vous, que le journaliste dise que ça a été classé sans suite ?* // Et pourquoi mettre sa photo ? Moi ce monsieur, je sais qu'il est connu des forces de police, il est violent, il nous a fait un cinéma... Donc pourquoi mettre sa photo à ce monsieur-là dans *Le Parisien*, avec ce genre de commentaire, quand on lit en dessous que ça a été classé sans suite ? Ils ont le droit de le faire, on est en démocratie, mais pourquoi faire ça ? »⁸

Compte tenu de l'implication personnelle de l'enquêté et de la proximité temporelle de l'événement, on pourrait penser que son discours intègre une charge critique nettement supérieure à celui des autres enquêtés. Or, loin de présenter un caractère singulier, il est *typique* des discours obtenus sur le thème des violences policières :

« Les violences policières, ça fait vendre quoi, nous faire passer pour des bouchers, des SS, c'est fou, c'est complètement stupide. [...] Parce qu'il y a ce côté reportage, où c'est réaliste, où c'est l'information brute, et ce côté où on nous casse du sucre sur le dos, vous voyez, en présumant que, alors que pour n'importe quel condamné, il faut attendre qu'il soit jugé avant de dire quoi que ce soit. Comme ça ils prennent plus de pincettes avec les mis en cause, qu'avec les policiers. // *Trouvez-vous légitime que les médias parlent des fautes policières ?* // Ben oui c'est normal, mais pourquoi que des fautes policières, j'ai l'impression qu'on ne parle que des fautes policières, on ne parle pas des fautes des autres fonctionnaires d'Etat, je ne pense pas qu'il y ait plus de brebis galeuses dans la police nationale que dans la douane, chez les professeurs, dans la poste ou toute autre administration. Au moins, eux, ils ne se font pas montrer du doigt. Ça passe dans la presse locale, mais ça va pas plus loin. Ça fait vendre aussi, une bavure policière dans un journal en première page, les gens vont acheter. [...] En plus, il vaut mieux parler d'un policier violent que d'un policier mort. Un policier mort, tout le monde s'en fout, à part nous. »⁹

2 Les ressorts de la réception

Les observations précédentes sont confirmées statistiquement par une étude longitudinale, réalisée à partir de 1992 sur une promotion de gardiens de la paix en école de police (n = 1 167). Cette étude démontre notamment une « adhésion progressive, et massive »¹⁰ au sentiment d'avoir mauvaise presse : en effet, 74 %, 89 %, puis 94 % des recrues déclarent que les médias « donnent de la police une image plutôt défavorable », respectivement en début, en cours, et en fin de formation ; cette progression culmine à 97 % après quinze mois de service actif. En outre, la moitié des recrues désigne « l'influence des médias » comme la première cause des critiques exprimées par le public envers la police, avant « le comportement de certains policiers » (33 %) ou « les préjugés du public » (10 %).

Certes, la réception des médias par les policiers n'est pas uniforme. Elle intègre des variations significatives en fonction de la définition subjective du rôle et du travail policiers, dans une profession caractérisée par un « débat généralisé » sur le contenu et les modalités de ses activités¹¹. De même, les sujets consacrés à la force publique sont parfois valorisés,

⁸ Entretien avec un gardien de la paix (31 ans).

⁹ Entretien avec un gardien de la paix (31 ans).

¹⁰ Monjardet Dominique, « La culture professionnelle des policiers », *Revue française de sociologie*, XXXV-3, juillet-septembre 1994, p. 399.

¹¹ Monjardet Dominique, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, Editions La Découverte, 1996.

notamment quand ils permettent de mieux connaître les segments les moins accessibles de la profession (telle la police criminelle) ou le fonctionnement des polices étrangères. Pourtant, *par son caractère particulièrement extensif, et par sa teneur normative et affective*, l'attitude critique des publics policiers s'impose comme une priorité pour le travail d'analyse.

Contre les explications fonctionnaliste ou culturaliste de l'antagonisme opposant la police aux médias, Dominique Monjardet insiste sur les conditions d'existence des policiers¹². Pour reprendre et approfondir cette dernière hypothèse, nous défendrons l'idée que leur distance voire leur défiance trouve son principe dans le processus de *socialisation professionnelle*. On entend par là l'intériorisation, au cours de l'intégration dans un collectif de travail, des manières de penser, de sentir, et d'agir en vigueur dans ce même collectif. Ce qui revient à dire que la conversion policière engendre une adhésion au sentiment d'avoir mauvaise presse. Partant, il s'agit d'identifier les mécanismes décisifs dans la génération et la généralisation d'une telle attitude.

a) Un cadrage institutionnel

La réception des informations policières est influencée par un cadrage institutionnel, à savoir une trame interprétative *enseignée, répétée, et confirmée* tout au long de la socialisation professionnelle. Ce cadrage réside dans une *vision apocalyptique des médias*, désignés comme un facteur de propagation des comportements déviants ou violents, et partant de déstabilisation de l'ordre social. Héritage historique des missions de surveillance et de censure de la production culturelle, confiées à l'institution policière dès sa création¹³, cette vision est encore très actuelle. Pour preuve, la doctrine en matière de maintien de l'ordre se fonde sur la « psychologie des foules » théorisée au XIXe siècle par Scipio Sighele et Gustave Le Bon, qui impute aux médias une responsabilité évidente dans les soulèvements populaires¹⁴. De même, la doctrine sur les violences urbaines, élaborée au début des années 1990, établit une causalité directe entre le passage à l'acte et le contenu de l'actualité¹⁵. Ces craintes envers le « pouvoir » déclencheur et amplificateur des médias sont relayées par les syndicats policiers, qui dénoncent également leur propension à stigmatiser la profession.

La formation en école de police est une étape cruciale dans la diffusion de cette défiance. Les nouvelles recrues y sont sensibilisées sur les menaces engendrées par les médias, mais aussi sur leur parti-pris idéologique, à l'instar d'un formateur qui accuse le journal *Libération* de mener « une propagande anti-police »¹⁶. Ces consignes formelles sont redoublées par des conseils transmis entre initiés. On insiste sur la ruse des journalistes, qui n'hésitent pas à contacter les services policiers sous un faux nom pour leur extorquer quelques « billes ». On fustige la partialité des reporters autorisés à filmer les commissariats mais qui « n'ont retenu que le mauvais côté des choses ». Ainsi, le soupçon se consolide sur la duplicité des journalistes, dans une profession où la confiance est une valeur cardinale.

¹² *Ibid.*, p. 186-194.

¹³ Lebigre Arlette, « La police au dernier siècle de la Monarchie absolue », in Michel Aubouin, Arnaud Teyssier, Jean Tulard (dir.), *Histoire et dictionnaire de la police. Du Moyen Age à nos jours*, Paris, Editions Robert Laffont, p. 188-217.

¹⁴ Dewerpe Alain, *Charonne 8 février 1962. Anthropologie historique d'un massacre d'Etat*, Paris, Editions Gallimard, 2006, p. 223-225.

¹⁵ Voir l'annexe n° 2 intitulée « Mesure du rôle des médias » in Bui Trong Lucienne, *Violences urbaines. Des vérités qui dérangent*, Paris, Bayard Editions, 2000, p. 171-174.

¹⁶ Entretien avec un commandant de police (53 ans).

Ce cadrage institutionnel réside également dans la division instituée du pouvoir de parler, entre d'un côté la hiérarchie et les syndicats, qui monopolisent l'accès aux médias, et de l'autre les exécutants, rigoureusement tenus au silence. Une telle division engendre une frustration devant les informations policières. En effet, les brigades de roulement revendiquent le statut de « premier intervenant » sur les incidents, au sens où elles sont le plus souvent les premières à se rendre sur place pour constater les faits et en élaborer une version légitime. Mais elles ne peuvent partager leurs observations, tandis que la hiérarchie et les syndicats ont tout loisir de « se faire mousser » auprès des médias. Ce *sentiment de dépossession* est exacerbé lorsque les informations publiées ne correspondent pas avec les faits constatés. De surcroît, les enquêtés jugent avec sévérité les porte-parole officiels et les représentants syndicaux censés s'exprimer publiquement en leur nom. Dans une institution fortement hiérarchisée, ceux-ci sont accusés non seulement de « parler sans savoir », faute de travailler sur le terrain, mais en outre de ne pas défendre suffisamment les policiers mis en cause, voire de minimiser les violences anti-police.

b) La transposition des normes professionnelles

Quand on les interroge sur « le rôle des médias d'information », les enquêtés font chorus pour formuler une *injonction à l'objectivité*, consistant à refléter le plus fidèlement possible la réalité. Sur cette base, leur critique des médias se fonde sur une référence pressante aux canons du travail journalistique, à savoir produire une information vérifiée, neutre, et indépendante. Mais elle puise également dans leurs propres normes professionnelles. D'abord, le travail policier répond à des procédures codifiées pour établir les « faits vrais », avec comme idéal régulateur la recherche de la vérité. Ensuite, la neutralité est une règle érigée en véritable dogme, notamment dans les interventions sur les différends. Enfin, la profession revendique fermement son apolitisme.

Ces trois exigences dessinent en creux les écueils de la médiatisation de la profession, jugée approximative, partielle, et indexée sur des considérations politiques ou idéologiques. Dans ce sens, les informations policières sont évaluées à l'aune des normes qui régissent la pratique policière. Les analogies évidentes entre cette dernière et le travail journalistique facilitent une telle transposition¹⁷. De même, on notera que l'écriture policière est réglée par des conventions extrêmement strictes : elle est vidée de toute subjectivité pour répondre à un impératif de factualité, mais aussi standardisée et redondante, pour prévenir toute dégradation du message. Au-delà, le langage policier tout entier est colonisé par les sigles, les indicatifs et les abréviations, notamment pour garantir une transmission optimale de l'information. Si on admet que ces conventions génèrent une compétence et une exigence dans le travail d'établissement et de communication des faits, alors on peut dire qu'elles servent de référence normative pour évaluer les informations policières.

c) L'expérience du mépris et du rejet

Selon Dominique Monjardet, les policiers partagent moins une profession qu'une condition, entendue comme un « destin social imposé »¹⁸. Cette « condition policière » se constitue par l'expérience du mépris et du rejet *précisément en tant que policier*, et partant elle instaure une extériorité radicale entre la profession et le reste du monde. Dans ce sens, le sentiment d'avoir

¹⁷ Loubet Del Bayle Jean-Louis, Cubaynes Marie-Hélène, « La police et la presse : un système d'interactions », in Jean-Louis Loubet Del Bayle (dir.), *Police et société*, Toulouse, Presses de l'IEP de Toulouse / CERP, 1988, p. 165.

¹⁸ Monjardet Dominique, *Ce que fait la police*, op. cit., p. 186.

mauvaise presse procède d'une disposition incorporée avec la socialisation professionnelle, et activée bon gré mal gré au contact des médias.

En effet, les policiers se sentent mal aimés du grand public. A leurs yeux, l'uniforme est un symbole de prestige, mais également « une cible » qui suscite les provocations, les injures, voire les agressions. Or, les médias incarnent mieux que toute autre institution cette hostilité générale supposée. A un premier niveau, ils ne font que refléter les stéréotypes négatifs en vigueur contre la force publique (« ça fait vendre parce que c'est ce que les gens attendent »). A un degré supérieur, ils en sont l'épicentre ou le moteur, en raison de leur emprise sur l'idée que le public se fait de la police (« l'important c'est ce que dit la justice, mais pour 99 % des gens ce qui compte c'est ce que disent les médias »).

En particulier, la publicité consacrée aux violences policières est interprétée comme la preuve flagrante d'une suspicion généralisée, d'autant plus vexatoire qu'elle est vécue comme profondément injuste. Les enquêtés souscrivent volontiers au principe d'une vigilance critique sur les usages de la force publique, exercée par les médias en tant que « quatrième pouvoir ». Mais cette surveillance est ressentie comme une malveillance. Ce sentiment s'accompagne d'une *accusation de malignité*, qui consiste à imputer aux journalistes ou du moins à leurs informateurs une volonté d'entacher sinon de « salir » la réputation de la profession :

« Selon toi, quels sont les aspects de la profession les plus souvent montrés ? // L'erreur, la bavure. Moi je suis très critique là-dessus : je ne peux pas blairer ce qui est dit dans les médias sur la police ! Tout ça c'est des trucs calculés, ils ont fait des études, c'est comme une dissertation : en introduction, ils vont bien mettre en avant la bavure policière, le développement ça va être les faits, pourquoi les flics sont venus, avec quelques arguments contre les malfrats, mais tout ça avec une conclusion en laissant toujours échapper – comme une ouverture – une interrogation, comme s'ils demandaient à chacun devant son téléviseur de se demander si vraiment la police a bien fait son travail. C'est bien fait, méthodiquement, pour montrer que la police a fait une bavure, c'est calculé ! Quand on parle de la police dans les médias, c'est forcément pour dire qu'il y a eu une couille quelque part : le flic qui se fait écraser ou tirer dessus ils s'en foutent. »¹⁹

d) De la solidarité au conformisme

La condition policière a pour corollaire positif une forte solidarité interne. A ce titre, on peut affirmer que les policiers constituent un groupe de travail particulièrement cohésif ayant pour maître mot la « camaraderie », sans pour autant reproduire le mythe de la « grande famille ». Cette cohésion prescrit une solidarité indéfectible face aux reproches extérieurs, et tout particulièrement face aux allégations de brutalités policières. Sous cet angle, l'évaluation des médias est tributaire des liens de solidarité constitutifs de la profession, et le consensus critique dont ils sont la cible procède d'une *pression normative au conformisme*. C'est dire que, devant les articles ou les reportages mettant en cause la force publique, il est préférable de passer sous silence ses éventuels doutes pour se rallier à l'opinion majoritaire.

Certes, tous les enquêtés ne sont pas au diapason. Pour 17 d'entre eux, soit près du tiers des interviews, « la médiatisation des fautes policières » est une publicité légitime et inconditionnelle. Cependant, de façon significative, ces enquêtés se recrutent majoritairement parmi les membres de la hiérarchie ou parmi les jeunes policiers en début de carrière. Or, les premiers sont les mieux dotés pour produire un discours de façade dans une situation d'entretien, mais aussi les plus éloignés du terrain et partant les moins dépendants des liens de

¹⁹ Entretien avec un gardien de la paix (28 ans).

solidarité ; les seconds sont les moins avancés en termes de socialisation professionnelle. En raison de ces propriétés, ces enquêtés sont les plus à même de résister à la pression normative du collectif de travail. En contrepoint, le discours hésitant d'une jeune stagiaire affectée au petit judiciaire illustre la capacité, mais aussi la difficulté, à évaluer la médiatisation des « bavures » en dehors du cadre de référence prescrit par la solidarité interne :

« C'est vrai que ça m'énerve toujours un peu, quand je vois les CRS à la télé, ils savent très bien qu'ils sont filmés, donc c'est à eux de faire attention, de se maîtriser. [...] C'est vrai qu'on ne voit pas tout le temps avant où ils ont subi les projectiles, parce que c'est quand même dur, mentalement, de s'en prendre plein la tête et de ne pas pouvoir bouger, il faut pouvoir le faire. Mais ce qui m'énerve de leur part, c'est que certains – je dis bien certains parce qu'attention, c'est pas une généralité – ne se maîtrisent pas, alors qu'ils savent qu'ils sont filmés. D'autant plus qu'on a eu pas mal de reportages qui passent au journal où on voit ça. // *Ce que vous appelez "ça", ce sont des dérapages ?* // Je me souviens à Lille, quand il y a eu une manifestation étudiante, il y a deux mois, le CRS qui a mis un coup de pied dans la tête du jeune qui est à terre. Je pense que ce n'était pas vraiment justifié, en tout cas moi ça ne m'a pas laissée indifférente, je ne suis pas vraiment d'accord avec le collègue, même si c'est un collègue. »²⁰

Conclusion

En somme, les policiers ne perçoivent pas la médiatisation de leur profession comme une consécration, mais bien plutôt comme une « fétichisation »²¹, à savoir l'effacement de la réalité vécue sous l'emprise de stéréotypes réducteurs. L'intérêt de cette sociologie de la réception est de ne pas rechercher les raisons de ce jugement négatif dans les logiques de fonctionnement du champ journalistique, sauf à endosser la critique indigène sur les médias. En lieu et place, elle démontre que cette critique massive et homogène trouve son principe dans la socialisation professionnelle des policiers. Par son attention aux mécanismes de l'intégration dans un collectif de travail, cette approche compréhensive éclaire les conditions sociales de fabrication des représentations sur les médias. A titre programmatique, elle souligne le lien étroit entre la consommation des médias et les expériences professionnelles.

²⁰ Entretien avec une lieutenant stagiaire (25 ans).

²¹ Voirol Olivier, « Les luttes pour la visibilité : esquisse d'une problématique », *Réseaux*, n° 129-130, 2005, p. 115.